

Le discours on-line: www.bundespraesident.de

page 1 de 4

Le Président fédéral Joachim Gauck à l'occasion de la réception du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies au château de Bellevue le 22 mai 2015

Comme le savent la plupart d'entre vous, j'étais à Genève il y a deux ans de cela pour m'exprimer devant le Conseil des droits de l'homme. Vous aviez eu l'amabilité de m'y convier, et je suis honoré de pouvoir vous rendre cette invitation aujourd'hui. Heureux que vous y ayez donné suite, je vous souhaite vivement la bienvenue au château de Bellevue, la résidence officielle du Président. Permettez moi de dire, à travers cette invitation, à quel point votre travail me tient à cœur!

Si le Président fédéral est un organe constitutionnel, c'est évidemment aussi une personne. Face à vous aujourd'hui, je ne peux faire autrement que penser à mon expérience personnelle. Je sais en effet ce que cela veut dire de vivre dans un État qui bafoue les droits et libertés fondamentales de ses citoyens.

Vous êtes venus à Berlin pour débattre des moyens d'améliorer le travail du Conseil des droits de l'homme et de renforcer la protection des droits de l'homme dans le système des Nations Unies. Je vous remercie vivement, Monsieur l'Ambassadeur Rücker, d'avoir pris cette initiative. Nous avons besoin d'un Conseil des droits de l'homme qui travaille de manière efficace et performante, en dialogue étroit avec tous ceux qui luttent contre les violations des droits de l'homme.

Depuis que je me suis rendu à Genève, le combat pour les droits de l'homme, que vous menez avec beaucoup d'autres personnes engagées, est devenu plus difficile encore. Chaque jour nous parviennent des nouvelles faisant état de violations des droits de l'homme, et chacune de ces atteintes est en soi désespérante. Nous constatons que de nouvelles crises viennent s'ajouter aux conflits anciens. En Afrique centrale, au Proche-Orient, dans des pays d'Amérique latine et d'Asie, mais aussi aux portes de l'Union européenne, en Ukraine, des injustices se produisent. Des criminels détruisent des vies humaines, menaçant ainsi la foi en l'humanité.

La Déclaration universelle des droits de l'homme commence par ces mots : « La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. » Le mépris de cette profession de foi n'est pas un phénomène nouveau. Mais les actes de violence commis par les groupes terroristes tels que Boko Haram ou le soi disant « État islamique », avec du reste la participation de jeunes gens issus de sociétés libérales et pacifiques, ces actes sont en contradiction particulièrement flagrante avec la promesse de la communauté internationale « [d']assurer (...) le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

Un autre phénomène de crise me choque, comme beaucoup d'autres personnes : je veux parler du destin des nombreux réfugiés. Il est contraire à toute conception de la dignité humaine que des hommes et des femmes fuyant la violence et les persécutions, en quête d'une vie digne, soient privés à nouveau de leurs droits fondamentaux ou même perdent la vie.

Les défis sont donc gigantesques pour le Conseil des droits de l'homme et tous ceux qui s'engagent pour la protection des droits fondamentaux : votre travail est nécessaire, plus que jamais ! Cela implique aussi autre chose : votre organe doit remplir sa mission de protection et de promotion des droits de l'homme avec efficacité. La crédibilité du Conseil des droits de l'homme, et la fiabilité de ses membres, en dépendent. Seul celui qui montre le bon exemple dans son pays peut convaincre, à l'échelle internationale, dans son rôle de défenseur des droits de l'homme. Les membres élus du Conseil sont tenus d'observer, selon les termes de la résolution de 2006 qui a scellé sa création, « les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits de l'homme ». C'est une grande promesse, qui induit de grandes responsabilités.

La République fédérale d'Allemagne assume cette responsabilité, en prenant par exemple cette année la présidence du Conseil des droits de l'homme. Au cours des dernières décennies, l'Allemagne elle même est devenue, au prix d'intenses efforts, un État de droit. Un État de droit que certains pays en transition ont pris pour modèle. Cependant, la République fédérale est régulièrement mise à l'épreuve, encore et encore. Autrement dit, nous nous remettons nous-mêmes sans cesse en question.

Aujourd'hui, face aux attaques contre des centres d'accueil des réfugiés et aux agressions à caractère raciste, antisémite ou xénophobe se pose naturellement la question, préoccupante et légitime, des faiblesses de notre État et de notre société dans la protection des droits de l'homme. Notre réponse est claire, c'est celle de notre gouvernement, de notre parlement, de notre classe politique

mais aussi de notre société civile : nous nous opposons avec une détermination absolue à ce qu'une personne soit menacée, blessée ou même tuée au motif qu'elle ne serait pas, aux yeux de ses agresseurs, l'une des nôtres ! Nous faisons front ensemble.

L'engagement de l'Allemagne pour les droits de l'homme est multiple. Je pense par exemple au soutien qu'apporte le gouvernement fédéral aux systèmes de santé de nombreux pays africains. La prévention des crises est l'un des éléments majeurs de la politique des droits de l'homme. C'est pourquoi le Conseil des droits de l'homme doit aussi agir comme un système d'alerte rapide. Il est crucial de réaliser des avancées sur ce point pour éviter que plus de personnes encore ne soient victimes de violence et d'injustice dans le monde.

Je citerai encore un autre aspect : le Conseil des droits de l'homme se consacre aussi aux nouvelles menaces pour la liberté individuelle que recèle notre ère du numérique. Avec le Brésil, l'Allemagne a été à l'avant-garde d'initiatives de protection de la vie privée numérique au Conseil des droits de l'homme. Je me réjouis que ces démarches aient reçu un accueil largement positif.

Le vaste programme de votre institution ne manque cependant pas de révéler un dilemme : comment le Conseil des droits de l'homme peut il le mieux possible assumer une charge de travail de plus en plus lourde ? L'action en faveur des droits de l'homme est sans nul doute aussi une question d'argent. Mais l'argent ne peut soutenir que ce que les individus sont prêts à apporter. Nous avons besoin de ces hommes et de ces femmes courageux et tenaces qui sont prêts à se battre pour les droits et les libertés fondamentales. C'est pourquoi j'aimerais saisir l'occasion de cette rencontre pour vous en conjurer : associez la société civile à votre travail ! Là où les droits fondamentaux sont bafoués règne la loi du plus fort. La primauté du droit ne peut être rétablie qu'avec l'aide d'hommes et de femmes vigilants et courageux, qui informent la communauté internationale des violations commises et assistent les victimes sur le terrain. Et nous avons aussi besoin des institutions nationales de protection et de promotion des droits de l'homme. Je me félicite que les responsables allemands aient posé des jalons légaux pour que l'Institut allemand des droits de l'homme puisse continuer à faire valoir ses droits de parole et de participation auprès des organes de l'ONU.

Cependant, la participation de la société civile aux travaux du Conseil des droits de l'homme ne saurait exister uniquement sur le papier. Les défenseurs des droits de l'homme doivent pouvoir se faire dûment entendre au Conseil des droits de l'homme. C'est pourquoi je vous le demande : opposez-vous aux tentatives visant à empêcher ou limiter ce dialogue si important avec les représentants de la société civile.

Nous le savons tous : l'histoire des Nations Unies peut bien entendu prêter le flanc aux critiques et aux reproches. Mais les pessimistes ont ils mieux à offrir ? Alors que l'ONU fêtera cette année son 70e anniversaire, il y a quelques bonnes raisons de poser un regard fier sur son action. Car on l'oublie trop facilement : l'adhésion à une reconnaissance mondiale et indivisible des droits de l'homme, nous la devons en grande partie aux Nations Unies. Il existe désormais un vaste éventail de conventions en la matière prévoyant que les États ne peuvent plus se contenter d'invoquer leur souveraineté en cas de violation des droits de l'homme. Les mots de « révolution copernicienne du droit international » ont été employés. L'image nous rappelle évidemment le temps et les efforts qu'il faut pour imposer ce changement de paradigmes consistant à faire de la protection de l'une des missions légitimes de la communauté internationale. Dans la pratique, il faut déplorer que les griefs internationaux contre des violations des droits de l'homme soient encore fréquemment rejetés au motif qu'ils constitueraient une ingérence dans les affaires intérieures.

Il peut être utile, face aux grands et complexes défis de la protection des droits de l'homme, de se souvenir d'une chose : c'est que les droits de l'homme sont bafoués par des hommes. Les circonstances environnantes d'absence de liberté, de violence et d'oppression ne doivent pas nous faire ignorer que les faits ont toujours des auteurs individuels. Dans la lutte contre les violations des droits de l'homme aussi, la question est en fin de compte celle de la responsabilité individuelle. Les systèmes et les structures qui empêchent le respect et l'application des droits fondamentaux sont une œuvre humaine. Les changer exige un engagement personnel notamment le vôtre. Dans cet esprit, tous mes vœux de courage, de force et de persévérance vous accompagnent.